

Importance du tourisme pédestre

Autor(en): **Simon, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS N^o 8. AOUT 1952.

SOMMAIRE :

Importance du tourisme pédestre
Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature
Chronique bibliographique du Jura

Importance du tourisme pédestre

L'Association bernoise de tourisme pédestre, section de l'Association suisse, s'efforce, cette année, à une ample action de propagande destinée à faire mieux connaître et mieux apprécier son activité et ses réalisations.

Cette institution est soutenue dans ses efforts, entrepris depuis une quinzaine d'années, par des municipalités, des groupements touristiques ou économiques (chez nous, Pro Jura et ADIJ), des entreprises privées ou des particuliers.

C'est à mieux renseigner, à mieux orienter le touriste jurassien sur les avantages que lui réserve cette association, que nous consacrons une partie de ce bulletin.

M. O. Beyeler, président de l'Association bernoise de tourisme pédestre, dans une conférence de presse faite au Gurten en juin dernier, précisait quels étaient les buts que s'était assignés ce mouvement et quels étaient à l'heure actuelle les résultats acquis.

Nous le suivons :

La technique à outrance et le machinisme croissant qui dominent notre existence actuelle éloignent l'homme d'un mode de vie naturel et sain. L'homme moderne vit assis. Il éprouve par contre-coup le besoin d'un dérivatif physique et psychique qui puisse l'aider à conserver son équilibre. D'où la vogue sans cesse accrue des sports. Parmi ceux-ci, nul doute qu'un des plus agissants, des plus apaisants soit la marche, la randonnée tranquille, sans esprit de compétition et sans appétit de lauriers, source d'harmonie et d'équilibre entre le corps et l'esprit, entre les systèmes musculaire et nerveux, source de force et de santé, de joies multiples.

La course à pied est un sport complet et un sport praticable pour tous ; jeunes et vieux, riches ou pauvres peuvent s'y adonner.

La randonnée à travers bois, à travers champs, ouvre les yeux, les oreilles et les cœurs. Elle est un sûr moyen d'éducation. Elle resserre les liens nécessaires qui doivent unir l'homme aux choses naturelles. Un peuple qui s'éloigne de la nature se déracine. Un peuple

solidement fixé sur sa terre ne peut être balayé par l'orage. Et il ne nous est pas indifférent que notre peuple se désagrège ou non.

Mais la nature exige, pour se laisser connaître, que l'on s'y trempe, que l'on communie avec elle. La nature n'est pas un musée au milieu duquel on passe en curieux, en étranger. On ne l'aborde pas de loin, dans un passage rapide. Il faut y venir avec un esprit d'abandon et seulement alors on pourra éprouver le charme apaisant qu'elle accorde.

Certaines régions industrielles d'autres pays ne permettent déjà plus le contact avec la terre. Là naissent et vivent des hommes qui ne savent plus le rythme des saisons, l'odeur des foin coupés, le frisson de l'eau, la rudesse d'une écorce, la fragilité d'une corolle. Où la nature perd ses droits, c'est finalement le psychiatre qui s'installe. Nous n'en sommes pas encore là chez nous, heureusement. Mais nous devons agir et ne rien négliger pour maintenir à tout prix cet indispensable contact avec le sol.

Air et lumière sont nécessaires à l'homme comme à la plante. Si nous voulons rester un peuple fort et sain, physiquement et moralement, un peuple résistant, c'est par le contact sans cesse croissant avec la terre que nous l'obtiendrons.

L'homme moderne en éprouve d'ailleurs et de lui-même la nécessité et il faut favoriser son besoin d'évasion, son besoin de marche et de plein air. Toutefois, le développement prodigieux du trafic routier, au cours de ces dernières décades, a chassé le piéton des grand-routes bruyantes et dangereuses et l'a contraint à suivre les chemins champêtres et les sentes forestières.

Il fallait favoriser cette tendance, organiser un réseau routier destiné spécialement au piéton, et c'est là le travail auquel s'est attachée, dès 1937, l'Association bernoise de tourisme pédestre dont voici le

Programme :

1. Eloigner les piétons des routes à grand trafic, poussiéreuses, dangereuses, tapageuses et au dur revêtement, pour les orienter vers les chemins tranquilles et apaisants, à travers forêts et campagnes.
2. Diminuer les risques d'accidents en permettant de plus en plus la séparation des trafics.
3. Donner à l'homme, que surmène et que harcèle la vie trépidante des villes et des centres industriels, l'occasion, et plus tard le besoin de se retremper, de se retrouver dans le calme de la nature.
4. Développer le tourisme indigène et étranger et contribuer à maintenir, et si possible à développer, le bon renom de la Suisse comme pays de tourisme.
5. Faciliter, pour la jeunesse surtout, les saines randonnées à travers nos campagnes.
6. Eveiller et fortifier l'amour de la patrie en permettant de la connaître mieux.

L'Association bernoise de tourisme pédestre a tenté d'atteindre ces buts par son

Activité :

1. En créant des itinéraires de tourisme pédestre dans toutes les régions du pays.



Aux Franches-Montagnes

2. Par la signalisation uniforme et systématique des chemins pédestres, en les jalonnant d'indicateurs et de marques intermédiaires (losanges de couleur jaune à l'écusson bernois).
3. Par l'entretien, la réfection, voire la construction de chemins, où cela pouvait être nécessaire.
4. Par la pose de tableaux d'orientation aux centres principaux de tourisme.
5. En orientant le public sur les chemins de tourisme pédestre au moyen de cartes touristiques, de prospectus, de fascicules, d'articles de presse, de cartes de vue, de conférences, de diapositives et de films.
6. Par l'organisation de courses dirigées.

7. Par la publication de Guides cherchant à donner une image fidèle et complète des plus belles randonnées et à instruire le touriste sur les caractéristiques de chaque région, à le renseigner également sur l'histoire et les beautés naturelles du pays qu'il parcourt.

Système de signalisation :

1. Réseau routier :

L'établissement du réseau routier a été et reste une des tâches essentielles de l'association. Il n'est pas toujours aisé à édifier. Le territoire cantonal ayant été subdivisé en quatre régions naturelles : Oberland, Mittelland, Emmental-Haute-Argovie et Jura, et ces régions ayant été elles-mêmes fragmentées en 34 districts touristiques (11 pour le Jura), il importait d'établir une concordance entre les travaux et projets des différents chefs de district, afin d'obtenir une constellation d'itinéraires logique et régulièrement répartie sur l'ensemble du territoire.

Ceci fut l'œuvre du Secrétariat central (Schauplatzgasse 33, Berne).

Dans le choix des chemins de tourisme pédestre, il importait également de suivre des directives générales. Les voici en bref :

1. Eviter les routes autant que faire se peut : voies modernes à grand trafic ou anciennes routes poussiéreuses.
2. Etablir la liaison la plus directe entre deux localités, entre une localité et un point de vue, ou entre un point de vue et la station ferroviaire.
3. Donner la préférence à des chemins traversant champs, prairies ou forêts.
4. Rechercher l'accès aux beautés naturelles : eaux courantes, lacs, torrents, points de vue, hauteurs, ruines, curiosités culturelles, etc.
5. Prévoir, où cela était possible, un chemin ombragé pour randonnées estivales, un autre ensoleillé pour promenades automnales ou printanières.
6. La nature du chemin devait également être prise en considération : les chemins formés naturellement par le passage étant préférés ; toutefois, s'ils pouvaient devenir boueux ou marécageux, la diversion par un chemin champêtre devait être prévue.

L'établissement du réseau routier dépendait donc :

1. Des conditions géographiques de la région.
2. Des chemins déjà existants.
3. Des exigences du tourisme pédestre.
4. Des points de départ et des terminus.

Les itinéraires prévus furent ensuite tracés sur la carte et soumis à une dernière épreuve.

Le tableau d'orientation :

Après jalonnement des itinéraires d'une région touristique, il est placé un tableau d'orientation dans les centres importants de tourisme (La Neuveville, Saint-Imier, Villeret, Saignelégier, pour le Jura) destiné à attirer l'attention du voyageur et à l'orienter d'emblée sur les possibilités de randonnées offertes par la région où il se trouve.



Tableau d'orientation

Ces emplacements peuvent être des gares CFF, stations terminus de trams et d'autobus, centres de circulation ou de promenade.

Les tableaux eux-mêmes peuvent être présentés différemment :

- plan dans sa présentation isométrique,
- plan schématique de la cité,
- carte Siegfried sous verre avec chemins tracés,
- carte géographique en présentation plastique
- ou réseau routier schématique avec plan du lieu de départ.

L'indicateur :

En bois de couleur jaune, il mentionne sur chacun de ses bras, en haut, le *but rapproché* (par exemple : point de vue, bifurcation,



Les indicateurs

localité voisine où, dans la règle, sera placé un nouvel indicateur) et en bas, le *but éloigné* (grande localité, sommet de montagne, ne se trouvant pas, en principe, à plus d'une demi-journée de marche [6 heures]).

La partie centrale blanche est réservée à l'indication du lieu et mentionne le nom du stationnement, son altitude et porte l'écusson de l'association.

Les signaux intermédiaires :

De couleur jaune également, ils sont fixés partout où des doutes pourraient subsister sur la suite du parcours.

La signalisation en montagne :

Pour la signalisation en montagne, il existe des arrangements entre l'Association suisse du tourisme pédestre, le Club alpin suisse et l'Association touristique des amis de la nature. Ces associations admettent qu'une signalisation uniforme est également désirable en montagne. Elles recommandent d'abandonner l'emploi de plusieurs couleurs, pour revenir à une seule. La meilleure solution consiste à combiner le système des indicateurs avec celui d'une signalisation intermédiaire en une seule couleur.

Deux catégories de chemins sont prévus, classés selon leur état et les difficultés qu'ils présentent.

1. *Chemins pour tous* : que l'on peut suivre sans danger et avec des chaussures ordinaires. Ils sont jalonnés comme les chemins de plaine.

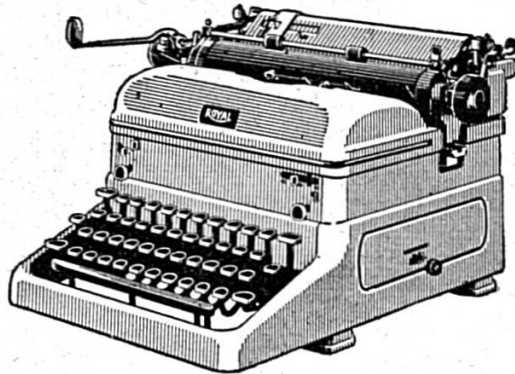
2. *Sentiers de montagne* : qui exigent un équipement plus complet et des connaissances spéciales de la montagne.

La signalisation de cette catégorie de sentiers est faite par des indicateurs et des signaux intermédiaires *ad hoc* aux couleurs blanc-rouge-blanc.

ROYAL.

STANDARD
ELECTRIC
PORTABLE

513



Réfléchissez !

Le rendement rationnel de la dactylo ou de la secrétaire dépend en large partie de machines de bureau travaillant rationnellement. Augmentez donc la capacité de travail de vos employées avec la nouvelle GRAY MAGIC ROYAL — la machine à écrire possédant plus de commodités que n'importe quelle autre pour économiser du temps et du travail.

Représentant pour le Jura bernois :

PAUL LUTHERT Royal Office **Saint-Imier**

Les Fabriques de balanciers
dans le Jura bernois:

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

529



TAVANIT

**Panneau
plastique
en bois contreplaqué**

Fabrique de panneaux forts et bois croisé S.A., Tavannes

531

Meubles - Menuiserie

Ameublements complets - Agencements de magasins et restaurants

Entreprise de travaux de menuiserie de tous genres

Plans et devis à disposition

FABRIQUE JURASSIENNE DE
MEUBLES
DE LEMONT



Magasins et bureaux : Rue de la Maltière 2

538



La marque intermédiaire

Réalisations :

Il sera intéressant de jeter un coup d'œil sur les itinéraires jalonnés à fin 1951.

En voici la répartition :

	Routes	km.	Indicateurs	Tableaux d'orientation
Oberland	123	1088	1019	4
Mittelland	87	899	1290	10
Emmental-Haute-Argovie	29	280	382	3
Jura	73	946	689	4
Total	312	3213	3380	21

Guides touristiques publiés : 8, dont 1 pour la région de Chasseral. Celui consacré aux Franches-Montagnes sortira de presse cette année encore.

Cartes de tourisme pédestre mises à la disposition du public : 5, dont 1 pour Bienne et environs à l'échelle 1 : 33.333.

Plusieurs *courses dirigées* furent également organisées dans la région jurassienne, et chacune d'elles, groupant un grand nombre de touristes des cantons alémaniques, fut un réel succès.

Projets :

Les dirigeants de l'association espèrent arriver, au cours de la prochaine décade, à atteindre les 10,000 km. d'itinéraires jalonnés. (Nous en sommes actuellement à 4000.) Ils prévoient, pour ce prochain lustre, la constitution d'une bibliothèque touristique bernoise de 20 volumes (8 étant sortis de presse).

Voilà un programme généreux pour lequel nous formons des vœux sincères d'heureux aboutissement.

Robert SIMON

Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature

XII^e assemblée ordinaire
dimanche, le 22 juin 1952, à l'Hôtel du Soleil, à Delémont

Note préliminaire. Il y a une dizaine d'années, la Commission cantonale bernoise pour la protection de la nature fondait la Conférence cantonale pour la protection de la nature, c'est-à-dire une organisation qui comprendrait, si possible, tous les organismes du canton intéressés à la protection de la nature. Dès sa création la Conférence cantonale engloba la Commission cantonale et toutes les commissions régionales pour la protection de la nature, ainsi que de nombreuses sociétés, associations, fédérations, clubs, etc. Aujourd'hui près de quarante organismes lui sont affiliés. Remarquons que les collectivités qui adhèrent à la Conférence ne versent ni finance d'entrée ni cotisation annuelle ; les membres s'engagent à soutenir moralement les efforts déployés en vue de la protection de la nature, et ils sont invités à se faire représenter par deux délégués aux assemblées annuelles.

Quels sont les buts de cette union ? Veiller, avant tout, à l'intégrité de notre flore et de notre faune, au maintien de tout ce qui fait la beauté et le charme de notre sol, à la conservation de monuments naturels, de témoins d'époques révolues.

Nous avons le devoir de respecter et de protéger tout ce que la nature nous offre pour le plaisir des yeux. Et ce qui fait le charme de la nature, ce dont nous jouissons aujourd'hui, nous devons le transmettre aux générations futures, afin qu'elles aussi en jouissent à leur tour. Une tâche parfois difficile, qui exige précisément une concentration des forces, ainsi que la compréhension et l'appui des autorités et de la population.

Quand fut créée la Conférence cantonale, il fut décidé que ses assemblées auraient lieu à Berne. Il y a cinq ans, les commissions régionales — elles sont au nombre de huit — furent invitées à présider, à tour de rôle pendant deux ans consécutifs, aux destinées de l'organisation collective. Cet honneur échut cette année à la Commission jurassienne pour la protection de la nature, qui est, comme chacun le sait, l'un des organes de l'Association pour la défense des intérêts du Jura. La commission régionale « Vorort » a la charge d'organiser